

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 993-98, 5 août 1998

CONCERNANT la composition de la délégation du Québec à la 39^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Saskatoon (Saskatchewan), du 5 au 7 août 1998

ATTENDU QUE les premiers ministres des provinces tiendront leur 39^e Conférence annuelle à Saskatoon (Saskatchewan), du 5 au 7 août 1998;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale doit être constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la proposition du premier ministre et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes:

QUE le premier ministre dirige la délégation québécoise à la 39^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui se tiendra à Saskatoon (Saskatchewan), du 5 au 7 août 1998:

QUE la délégation soit composée, outre le premier ministre, de:

- M. Jacques Brassard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Hubert Thibault, chef de cabinet du premier ministre;
- Mme Christiane Miville-Deschênes, attachée de presse du premier ministre;
- M. Jean-François Lisée, conseiller du premier ministre;
- M. Thierry Audin, attaché au premier ministre;
- Mme Esther Gaudreault, directrice de cabinet adjointe du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- Mme Marie Vaillant, attachée de presse du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Michel Boivin, secrétaire général associé aux Affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Gilles Godbout, sous-ministre des Finances;
- M. Gilbert Charland, secrétaire adjoint au Secrétaire aux affaires intergouvernementales canadiennes;

- Mme Line Gagné, secrétaire adjointe au Secréariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Camille Horth, directeur au Secréariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Yves Castonguay, directeur au Secréariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- M. Robert Keating, directeur au Secréariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- Mme Andrée-Anne Godbout, conseillère au Service des communications du ministère du Conseil exécutif;
- Mme Annie Pineault, agente de secrétariat au Secréariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;
- une agente de secrétariat.

*Le greffier du Conseil exécutif
par intérim,*

MICHEL NOËL DE TILLY

30598

Gouvernement du Québec

Décret 994-98, 5 août 1998

CONCERNANT l'octroi d'une aide financière à la Municipalité de Saint-François-de-Pabos

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-Pabos éprouve d'importants problèmes d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées domestiques puisque l'eau des puits individuels est en grande partie contaminée et les installations septiques déficientes;

ATTENDU QUE les études réalisées démontrent que les terrains sont de petites dimensions, que le roc est situé près de la surface et que la percolation du sol est faible;

ATTENDU QU'aux fins de régler ces problèmes, le gouvernement a adopté le décret 1039-93 du 21 juillet 1993 qui autorise le ministre des Affaires municipales à accorder une aide financière maximale de 2 131 535 \$ à la municipalité pour la réalisation de travaux d'alimentation et de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux usées domestiques estimés à 2 813 437 \$;

ATTENDU QUE les coûts de réalisation doivent être révisés afin de tenir compte de l'ajout de travaux et du résultat du processus d'appel d'offres;